

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 2

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à envisager l'établissement d'une zone de limitation de vitesse sur le tronçon de la route provinciale à grande circulation n° 2 qui longe le village de Glenboro. (C. Skanderberg, L. Gravel, M. Haslen et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'élaborer un plan clair et immédiat visant à corriger le manque d'urgentologues et qu'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour éviter la fermeture de l'urgence de l'Hôpital Grace. (J. Green, G. Keating, T. Young et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à agir et à envisager la construction d'une route à quatre voies qui contournerait le village de Forrest. (E. Lewandoski, S. Fehr, K. Rothnie et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (J. Auber, M. MacDonald, J. Boyda et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à envisager d'assurer un système de transport rapide à Winnipeg le plus tôt possible. (K. Woodward, J. Xu, K. Morrison et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (C. Blyth, R. Blyth, C. Blyth et autres)

M. STRUTHERS, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet de l'avis d'inondation en vigueur pour les régions de Nopiming, de Whiteshell et de Shellmouth ainsi que pour la rivière Whitemouth.

M. MAGUIRE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

8

Conformément au paragraphe 26(1) du $R\`eglement$, M^{me} Korzeniowski , MM. Eichler, Swan et Dyck ainsi que M^{me} Braun font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} HOWARD voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la trente-neuvième Législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. MCFADYEN intervient, puis propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas fait face aux problèmes du système de soins de santé du Manitoba, lequel occupe le tout dernier rang au Canada, n'ait pas mis fin à la médecine de couloir malgré les promesses faites en ce sens, n'ait pas maintenu les salles d'urgence ouvertes et opérationnelles et qu'il n'ait pas su assurer aux Manitobains l'accès à des soins de santé en temps opportun;
- b) ne se soit pas engagé de manière importante à améliorer l'état de santé du lac Winnipeg et à limiter efficacement les émissions de gaz à effet de serre de la province;
- c) n'ait pas rendu les institutions postsecondaires viables, en négligeant leurs besoins et en ne réussissant à faire preuve de leadership et à élaborer une stratégie à long terme qui assurerait leur croissance;
- d) n'ait pas reconnu sa responsabilité du fait que le Manitoba occupe le premier rang au Canada pour les vols et les homicides commis avec une arme à feu, qu'il connaît un taux très élevé de vol de voitures et de crimes violents et que ce même gouvernement ait tendance à tenir le gouvernement fédéral responsable pour ces problèmes;
- e) n'ait pas rendu le Manitoba compétitif en indexant les tranches d'imposition selon l'inflation et n'ait pas reconnu que l'exemption personnelle de base est la plus basse de l'Ouest canadien, permettant ainsi au Manitoba de demeurer la province où les citoyens sont les plus imposés à l'ouest du Québec;
- f) n'ait pas renforcé Hydro-Manitoba, décidant plutôt de la piller, de l'affaiblir et de la mettre en péril au point où sa dette à long terme dépasse maintenant les sept milliards de dollars;
- g) n'ait pas fait face à la détérioration des infrastructures du Manitoba depuis au cours des huit dernières années, ce qui engendre des dégravoiements, des déviations routières, des restrictions de poids et des effondrements de ponts,

et que le gouvernement n'ait pas, de ce fait, tenté de résoudre les problèmes que les Manitobains considèrent comme étant prioritaires.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} BLADY, MM. BRIESE, SARAN et PEDERSEN, M^{me} BRAUN, M. GRAYDON, M^{me} SELBY ainsi que M. GERRARD interviennent. Ce dernier propose que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa g), de ce qui suit :

- h) n'ait pas cherché à résoudre le fait que le Manitoba est la province qui détient le pire taux de décrochage;
- i) n'ait pas réussi à permettre aux Manitobains d'être rapidement opérés à la suite d'une fracture de la hanche, ce qui fait que le Manitoba est maintenant la province où la situation est la pire;
- j) n'ait pas su s'y prendre correctement pour améliorer le Programme candidats du Manitoba.

Le président déclare le sous-amendement recevable.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes